



Truffle Capital

Business Builders

RAPPORT INVESTISSEUR RESPONSABLE

Article 29

de la Loi Énergie Climat

Exercice 2025

62 rue de Miromesnil,

75008 Paris

T : 01 82 28 46 00

contact@truffle.com

Table des matières

Table des matières	2
Préambule	3
1. Démarche générale sur la prise en compte des critères ESG.....	3
1.1. Vision et valeurs	3
1.2. Stratégie d'investissement responsable	5
1.3. Investissements pilotés par des critères ESG	9
1.4. Engagement auprès d'initiatives ESG reconnues	10
2. Moyens internes déployés pour contribuer à la transition.....	12
2.1. Moyens humains dédiés à l'ESG	12
2.2. Moyens financiers dédiés à l'ESG	13
2.3. Renforcement des capacités internes de l'entité	13
3. Intégration des critères ESG au niveau de la gouvernance.....	13
3.1. Organes de gouvernance de Truffle Capital.....	13
3.2. Recours aux critères ESG dans les prises de décisions.....	14
3.3. Intégration des risques en matière de durabilité dans la politique de rémunération.....	14
3.4. Intégration des critères environnementaux, sociétaux et de qualité de gouvernance dans le règlement interne du conseil d'administration ou de surveillance de l'entité.....	14
4. Stratégie d'engagement auprès des émetteurs.....	15
4.1. Politique actionnariale	15
4.2. Exclusion sectorielle	16
5. Alignement avec les objectifs de la Taxonomie européenne.....	16
6. Alignement avec les objectifs de l'Accord de Paris	16
7. Alignement avec les objectifs liés à la biodiversité	19
8. Prise en compte des critères ESG dans la gestion des risques.....	20
8.1. Impacts financiers des risques de durabilité	20
8.2. Principales incidences négatives.....	23

Préambule

En soutenant et en accompagnant la création et le développement d'entreprises dans les domaines des sciences de la vie, des technologies digitales et de l'innovation pour l'environnement selon une approche partenariale d'entrepreneur investisseur, Truffle Capital permet de générer de nombreux impacts sociaux et environnementaux positifs¹. La responsabilité et la soutenabilité sont ainsi ancrées au cœur de l'ADN de Truffle Capital, qui s'est engagée dans une démarche d'investissement responsable (dès 2012 notamment en signant les Principes pour l'Investissement Responsable des Nations Unies (PRI)). Répondre aux obligations de reporting en matière d'Environnement, de Social et de Gouvernance (ESG) désormais imposées par l'article 29 de la Loi Énergie Climat (art. 29 LEC) s'inscrit naturellement dans la continuité de la démarche volontaire de transparence extra-financière, notamment matérialisée par la publication d'une politique d'investissement responsable et la réalisation annuelle d'un reporting PRI particulièrement étoffé.

Gérant environ 500 millions d'euros d'encours répartis sur plusieurs véhicules d'investissement, Truffle Capital est soumise à l'ensemble des éléments exigibles au niveau de l'entité². Truffle Capital répond à cette obligation réglementaire à travers le présent document, publié en 2026 et relatif à l'exercice 2025, qui constitue sa mise en conformité annuelle.

1. Démarche générale sur la prise en compte des critères ESG

1.1. Vision et valeurs

Fondée en 2001, Truffle Capital est une société de gestion européenne indépendante reconnue sur le marché du financement de l'innovation. Truffle Capital investit dans des technologies de rupture révolutionnaires dans deux domaines d'investissement : les sciences de la vie et les technologies digitales, principalement au travers de titres de capital émis par les sociétés (actions). Véritable entrepreneur-investisseur, Truffle Capital contribue à la création et au développement d'entreprises innovantes et capables de devenir les leaders de demain, avec l'objectif de générer des rendements attractifs pour ses investisseurs tout en maîtrisant leurs impacts et leurs risques environnementaux et sociaux. Cet objectif s'est matérialisé par le lancement d'une démarche d'investissement responsable officialisée par la signature des PRI dès janvier 2012.

Depuis 2016, Truffle Capital a décidé de franchir un cap supplémentaire en matière d'Investissement Responsable (IR) à travers les actions suivantes :

- D'une part, à la définition d'une ambitieuse feuille de route IR-ESG 2017-2020 qui a permis un suivi précis des actions de progrès qui ont été réalisées sur cette période, et dont Truffle Capital a rendu compte annuellement, au fur et à mesure de leur implémentation effective, au sein de ses différents reportings. Cette feuille de route a été révisée en 2023 afin d'inclure de nouveaux engagements et de se conformer aux nouvelles attentes réglementaires. Elle sera

¹ Principalement des impacts sociaux positifs sur la santé résultant de ses investissements dans des technologies de rupture en BioMedTech ou d'inclusion pour les investissements dans les FinTech

² Aucun fonds n'atteignant le seuil de 500M€ d'encours sous gestion au 31/12/2025, Truffle Capital publie uniquement un rapport au niveau de la société de gestion pour l'année 2025

mise en place à la suite des travaux ESG en cours et sa portée sera révisée pour les années suivantes.

- D'autre part, au renforcement de sa politique d'investissement responsable révisée en juin 2023 par un groupe de consultants indépendants spécialisés en développement durable.

Afin de poursuivre son engagement pour des investissements plus durables et de développer sa Responsabilité Sociétale de l'Entreprise (RSE) et celles de ses participations, Truffle Capital élargit la portée de sa campagne ESG annuelle. L'analyse menée en 2026 couvrirait les données 2025 de 19 entreprises, représentant 70% de la juste valeur du portefeuille global valorisé de Truffle Capital.

Enfin, la vision de l'ESG portée par Truffle Capital s'illustre par la contribution positive d'une majorité de ses participations aux Objectifs de Développement Durable des Nations Unies (ODD) :



Les BioTech et MedTech convergent naturellement vers une amélioration de la santé et du bien-être (ODD 3), la forte croissance des startups et des PME en développement contribue à la création d'emploi et à la consolidation de cette population économique fragile (ODD 8), tout en cultivant un fort esprit d'innovation et en développant des systèmes durables (ODD 9).

Les FinTech proposent des produits et services qui améliorent la vie quotidienne des utilisateurs (ODD 9) et procurent un soutien aux entrepreneurs permettant ainsi leur inclusion financière sur les marchés (ODD 8).

Les GreenTech encouragent une consommation plus responsable (ODD 12), en particulier Carbios et Seacure (ex-Géocorail) qui engendrent un impact positif sur la biodiversité marine (ODD 14) et ces externalités agissent globalement contre le changement climatique (ODD 13).

En 2024, afin de garantir que tous les employés de Truffle Capital adoptent pleinement cette vision et ces valeurs, une journée de formation dédiée à l'ESG a été dispensée pour tous. Cette formation avait pour objectif de dresser un panorama des grandes réglementations ESG applicables à Truffle Capital (SFDR, Taxonomie, CSRD, etc.) et des initiatives ESG volontaires tels que l'alignement aux ODDs, les PRI, la TCFD et TNFD. Un atelier a également été dispensé afin d'identifier les enjeux ESG matériels pour chacun des secteurs dans lesquels investit Truffle Capital.

De plus, un atelier sur la classification d'un fonds article 8 en article 9 au sens de la SFDR a été organisé avec les équipes de Truffle Capital, permettant de les faire monter en compétence et les sensibiliser aux exigences associées.

1.2. Stratégie d'investissement responsable



La stratégie d'investissement responsable de Truffle Capital repose sur trois piliers :

1 L'intégration de l'ESG au sein de la société de gestion

Consciente de son impact social, sociétal et environnemental, Truffle Capital a défini des engagements ESG lui permettant de prendre en compte les enjeux ESG les plus pertinents. Ainsi, la feuille de route 2023-2030 détaillée ci-dessous, a été formalisée afin d'intégrer pleinement l'ESG dans les pratiques internes à la société de gestion.

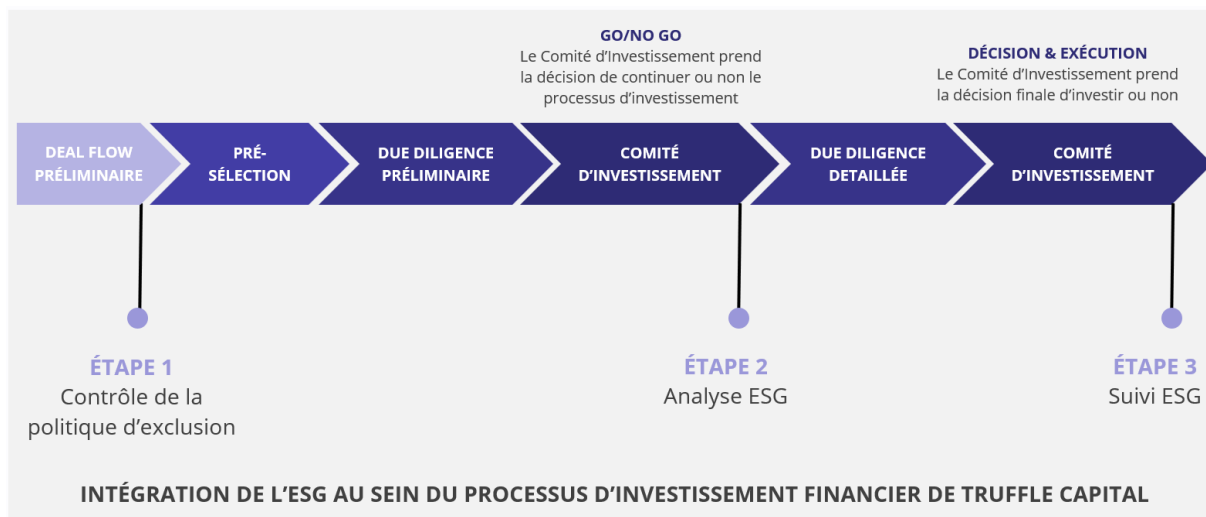
	NOS ENGAGEMENTS DE GOUVERNANCE	NOS ENGAGEMENTS SOCIAUX	NOS ENGAGEMENTS ENVIRONNEMENTAUX
ACTIONS RÉALISÉES	▶ Instaurer une revue périodique de la politique d'exclusion et son application ▶ Nommer un référent ESG	▶ Mesurer la performance D&I et signer les chartes SISTA et France Invest ▶ Organiser des formations ESG pour l'ensemble des collaborateurs	▶ Calculer le bilan Carbone de Truffle Capital
COURT TERME (2023-2027)	▶ Actualiser sa politique de rémunération variable afin d'y intégrer des critères/objectifs ESG pour les équipes d'investissement	▶ Affiner la mesure de la représentation des femmes dans les instances dirigeantes	▶ Analyser les risques liés à la biodiversité en phase de préinvestissement
MOYEN TERME (2027-2030)	▶ Étendre les critères/objectifs ESG au <i>carried interest</i> ▶ Maîtriser les risques ESG en intégrant des risques de durabilité dans la matrice des risques de la société de gestion	▶ Atteindre les objectifs fixés par Truffle Capital en matière de Diversité & Inclusion à horizon 2030, 2035 et 2050	▶ Mettre régulièrement à jour le Bilan Carbone de Truffle Capital, et définir les actions de réduction des émissions de Gaz à Effet de Serre (GES) ▶ Construire une stratégie d'alignement avec des objectifs liés à la biodiversité

2 Des engagements d'investissement responsable intégrés au niveau de la société de gestion

L'investissement responsable chez Truffle Capital se matérialise également par l'intégration de l'ESG tout au long du processus d'investissement.

Truffle Capital est convaincue qu'une bonne gestion des enjeux ESG liés à ses investissements peut contribuer à préserver la valeur de la société de gestion, à générer de l'attractivité, à mieux gérer les risques dans leur globalité et à optimiser le rendement d'un portefeuille sur le long terme. Dès lors, la prise en compte de ces facteurs ESG fait partie intégrante de sa responsabilité fiduciaire, qui consiste notamment à prendre en compte l'ensemble des facteurs pouvant influencer sur la rentabilité et le risque des portefeuilles d'investissement.

C'est notamment dans cette optique que Truffle Capital a défini et enrichi une approche d'intégration ESG tout au long de son processus d'investissement, en plusieurs étapes, comme détaillé ci-dessous.



L'investissement responsable se reflète également à travers la contribution aux Objectifs de Développement Durable (ODD) des Nations Unies, comme mentionné dans la section 1.1.

De plus, le sujet est porté au plus haut niveau de Truffle Capital à travers des réunions bimensuelles réunissant les dirigeants, le DAF ainsi que le Référent ESG de Truffle Capital, au cours desquelles les sujets ESG sont régulièrement abordés.

Par ailleurs, Truffle Capital s'engage à mettre la transparence au cœur de son engagement d'investissement responsable. Dans le cadre du dialogue continu avec les Limited Partners (LPs) pendant toute la durée de vie de ses fonds, Truffle Capital favorise les pratiques suivantes :

- Aborder les sujets ESG que les LPs souhaiteraient voir traités (e.g. démarche volontaire de classification du fonds institutionnel en « Article 8 » à la demande de l'investisseur),
- Alerter les LPs de tout incident majeur qui surviendrait au sein d'une participation et à échanger sur les mesures correctives,
- Encourager tout échange constructif et de coopération sur les nouveaux enjeux ESG qui pourraient impacter les investissements (notamment les risques physiques et de transition).

Dans le cadre de sa feuille de route IR-ESG 2017-2020, Truffle Capital s'est engagée à publier un rapport annuel ESG dédié. Pour alimenter ce rapport ESG, Truffle Capital a également inclus dans sa feuille de

route un axe de travail consistant à mesurer les impacts ESG de ses investissements. Ainsi, la campagne de reporting ESG menée sur 2025 auprès des participations a reçu une couverture de 70% du portefeuille en juste valeur. Le rapport ESG présente les résultats en matière d'ESG des participations et les impacts positifs identifiés dans le but de les catalyser et de développer les axes d'amélioration.

De plus, Truffle Capital s'engage à contribuer à son développement en favorisant une meilleure compréhension collective des enjeux ESG. En effet, les problématiques ESG étant complexes et en constante évolution, il est primordial que les acteurs de la sphère de l'IR joignent leurs efforts pour favoriser une meilleure compréhension de ces nouveaux enjeux et pour co-construire des standards en la matière. C'est dans cette optique que Truffle Capital participe à plusieurs initiatives collaboratives relatives à l'IR, aux thématiques ESG ou à des sujets connexes (ces engagements sont détaillés dans la section 1.4).

3**Des engagements d'investissement responsable reflétés à travers les activités d'investissement**

L'investissement responsable chez Truffle Capital se reflète également à travers ses investissements. Acteur de premier plan sur le marché européen du capital-investissement, Truffle Capital a pour vocation de soutenir la création et d'accompagner des entreprises à fort potentiel développant des technologies de rupture, dans deux principaux secteurs : les Sciences de la vie et les Technologies Digitales.

Intrinsèquement connectés aux enjeux environnementaux et sociaux, ces deux domaines d'investissement permettent de contribuer à bâtir un développement économique durable et soutenable.

Les investissements de Truffle Capital dans le domaine des Sciences de la vie résultent d'un enjeu social majeur compte tenu des besoins médicaux non couverts pour un grand nombre de personnes. Des enjeux de développement durable, telles que la croissance démographique (9 milliards de personnes projetés à horizon 2050) combinée à une aspiration grandissante à un accès plus homogène aux soins, ne font qu'accentuer cette problématique au fil du temps. L'approche d'investissement de Truffle Capital dans ce domaine vise donc à identifier les innovations de rupture permettant de couvrir ces nouveaux besoins, en focalisant tout particulièrement ses investissements sur les pathologies graves et complexes nécessitant de réelles avancées technologiques ou médicales.

Certains investissements de Truffle Capital sont également sources d'impacts environnementaux positifs. Par exemple, au sein du segment « Biotechnologiques » du domaine d'investissement des Sciences de la Vie, la chimie verte permet de réduire voire éliminer l'usage ou la génération de substances néfastes pour l'environnement par de nouveaux procédés chimiques et des voies de synthèses propres (utilisation d'agro-ressources, optimisation des procédés, création de plastiques biodégradables, etc.).

Dans le domaine des Technologies Digitales, Truffle Capital détient par exemple en portefeuille une plateforme standardisée nouvelle génération dédiée à l'Internet des Objets. Le réseau Wireless de cette entreprise permet de couvrir l'ensemble des besoins liés aux applications longue portée et bas débit des capteurs utilisés dans des applications de la ville intelligente et du bâtiment intelligent, offrant ainsi des bénéfices significatifs en matière d'efficacité énergétique.

En complément du biais sectoriel positif de ses investissements, Truffle Capital applique également une politique d'exclusion dès la phase de sourcing.

Ces lignes directrices visent à consolider le caractère vertueux des investissements de Truffle Capital :

- D'une part pour favoriser l'impact social et/ou environnemental positif, ou a minima neutre de ses investissements ;
- D'autre part, pour ne pas s'exposer à des risques majeurs et éviter des risques réputationnels liés à de potentielles controverses.

Truffle Capital s'interdit ainsi d'investir dans les secteurs et les activités mentionnées dans sa politique d'exclusion.

De plus, afin de renforcer la prise en compte de l'ESG dans ses investissements, Truffle Capital a décidé en 2019 de franchir un cap supplémentaire dans son approche en affinant et en améliorant la traçabilité des critères ESG pris en compte grâce à la mise en place d'une analyse ESG plus développée, et fondée sur les enjeux-clés sectoriels. Cette nouvelle méthodologie permet de concentrer les efforts d'analyse sur les critères ESG représentant les principales sources d'externalités de l'entreprise et d'aboutir ainsi à une évaluation plus juste de son exposition aux risques et aux opportunités liés aux enjeux ESG. Cette analyse sera retranscrite dans les mémos d'investissements qui sont partagés lors des comités d'investissements.

Au-delà d'un simple positionnement d'investisseur, Truffle Capital participe le plus souvent à la création des entreprises en s'impliquant dans leurs projets très en amont, dès leur genèse. Actionnaire significatif voire majoritaire dans la plupart des cas, Truffle Capital contribue notamment à la définition de la stratégie des entreprises détenues dans ses portefeuilles d'investissement, et à la constitution des organes de gouvernance au sein desquels ses équipes d'investissement siègent systématiquement. Ce suivi est notamment réalisé à l'aide d'une campagne annuelle de reporting durant laquelle Truffle Capital collecte auprès de ses participations un certain nombre d'informations relatives à l'ESG.

En ligne avec son objectif de créer une économie soutenable et responsable et contribuer à la création et au développement d'entreprises innovantes et capables de devenir les leaders de demain, Truffle Capital adopte naturellement une vision long terme de ses investissements afin de créer de la valeur de manière durable. Cela permet ainsi de soutenir la mise en place d'équipes de gestion solides et d'accompagner les participations dans leur développement, notamment par le biais de partenariats, d'acquisitions et de stratégies de sortie. Ainsi, Truffle Capital évaluera les progrès réalisés par les entreprises du portefeuille sur les aspects ESG pendant la période de détention et s'engage à mettre à disposition les informations ESG pertinentes au moment de la cession afin de valoriser les efforts déployés par la société en portefeuille.

1.3. Investissements pilotés par des critères ESG



Les principaux produits financiers de Truffle Capital sont des fonds qui ont été commercialisés avant 2018 et sont mentionnés à l'Article 6 du règlement Sustainable Finance Disclosure Regulation (SFDR). Depuis, trois fonds commercialisés plus récemment ont été classifiés Article 8 au sens de la SFDR pour la promotion de ses caractéristiques environnementales et sociales :

- Truffle Innov FRR France, un FPCI dédié à un grand investisseur institutionnel se consacrant uniquement au financement d'entreprises françaises innovantes dans les secteurs des sciences de la vie et des technologies de l'information.
- Truffle Medeor, un FPCI ayant pour objectif d'accompagner jusqu'à l'industrialisation et au succès commercial des sociétés radicalement innovantes en MedTech et BioTech déjà en stade clinique.
- Truffle Fintech Scale Ups, un FPCI ayant pour objectif d'investir principalement dans des entreprises européennes Fintech et InsurTech late stage non cotées. Ces entreprises sont actives dans la recherche, la conception, le développement, la production et la commercialisation de produits ou services s'appuyant notamment sur les technologies suivantes : big data, NLP, sémantique, OCR, intelligence artificielle et analyse prédictive, blockchain, internet of things, mobile et cloud, cybersécurité.

A ce jour, Truffle Capital ne propose pas de produit financier mentionné à l'Article 9 de la SFDR. Il convient de préciser que l'intégralité des investissements est soumise aux PRI et à la politique d'investissement responsable de l'entité, avec une prise en compte de critères ESG en

préinvestissement ou lors de la période de détention (cf. processus d'intégration ESG). Ainsi, 100% des actifs sous gestion de Truffle Capital tiennent compte de critères ESG.

En complément, la part des investissements alloués aux fonds Article 8 (principalement en co-investissement avec les autres fonds gérés ou conseillés par Truffle Capital) par rapport au total des encours sous gestion de Truffle Capital est de 33% et représente les investissements tenant compte de critères ESG mais aussi et surtout promouvant des caractéristiques sociales et environnementales.

1.4. Engagement auprès d'initiatives ESG reconnues

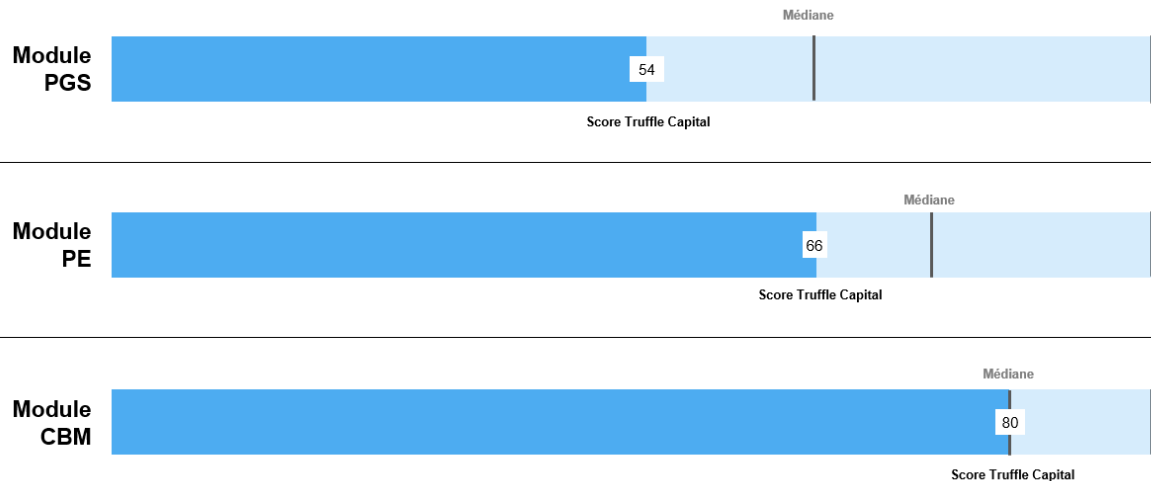
Les problématiques ESG étant complexes et en constante évolution, il est primordial que les acteurs de la sphère de l'investissement responsable joignent leurs efforts pour favoriser une meilleure compréhension de ces nouveaux enjeux et pour coconstruire des standards en la matière. C'est dans cette optique que Truffle Capital participe à plusieurs projets collaboratifs relatifs à l'IR, aux thématiques ESG ou à des sujets connexes, au travers d'initiatives françaises et internationales et par son adhésion à des associations sectorielles. L'entité et certains produits financiers sont alignés avec les initiatives suivantes :

- **PRI** : Truffle Capital est signataire des Principes pour l'Investissement Responsable des Nations Unies depuis 2012. Les six PRI sont un ensemble de principes d'investissement volontaires qui proposent un éventail d'actions possibles afin d'incorporer les enjeux ESG dans les pratiques d'investissement. Ces principes ont été développés par des investisseurs sous la conduite des Nations Unies. Ils ont remporté l'adhésion d'une base mondiale de signataires représentant la majorité des actifs gérés par des professionnels. Ainsi, Truffle Capital s'engage à mettre en œuvre les six principes suivants :
 - Prendre en compte les questions ESG dans son processus de décisions en matière d'investissement ;
 - Prendre en compte les questions ESG dans ses politiques et ses pratiques d'actionnaires
 - Demander aux sociétés dans lesquelles elle investit de publier des rapports sur leurs pratiques ESG ;
 - Favoriser l'acceptation et l'application des PRI auprès des gestionnaires d'actifs ;
 - Travailler en partenariat avec les acteurs du secteur financier qui se sont engagés à respecter les PRI pour améliorer leur efficacité ;
 - Rendre compte de ses activités et de ses progrès dans l'application des PRI.

En 2025, Truffle Capital a obtenu les scores de :

- 54/100 pour le module « Policy Governance and Strategy » (qui concerne la politique d'engagement responsable, de gouvernance et la stratégie d'investissement responsable) ;
- 66/100 pour le module « Direct – Private Equity » (qui note les pratiques d'investissement responsable) ;
- 80/100 pour le module « Confidence building measures » (qui analyse l'approche de vérification de l'exactitude des réponses fournies).

En 2026, la société de gestion complètera à nouveau ce questionnaire.



- **France Invest** : Truffle Capital est membre de la Commission ESG de France Invest et signataire de la Charte France Invest. L'association compte près de 600 membres, dont 400 sociétés de gestion de fonds et regroupe l'ensemble des structures de capital-investissement installées en France. Elle assure la promotion du capital-investissement, participe à son développement et garantit son exemplarité en fédérant l'ensemble de la profession. France Invest a renforcé son engagement pour la prise en compte des critères extra-financiers par la création d'une Commission ESG en février 2013. Cette Commission a pour mission de promouvoir l'intégration des critères ESG auprès des sociétés de capital-investissement, membres de France Invest et de leurs participations.
 
- **SFI** : Truffle Capital est membre de la Société Française d'Immunologie. La SFI fut créée en 1966, à l'initiative de Pierre Grabar, immunologiste de renom international. Quelques années plus tard, en 1971, elle était une des 10 sociétés nationales fondatrices de l'Union Internationale des Sociétés d'Immunologie (IUIS), puis la Fédération Européenne des Sociétés d'Immunologie (EFIS). C'est une société savante qui a vocation « d'encourager, de promouvoir et de réaliser toute action pouvant favoriser le développement de cette discipline ». Elle se reconnaît une vocation pédagogique.
- **France BioTech** : Truffle Capital est membre de France BioTech. France BioTech est une association loi de 1901 française créée en 1997 à l'initiative de Pascal Brandys, qui regroupe les principaux entrepreneurs innovants de la HealthTech et leurs partenaires experts. France BioTech a pour mission première d'accompagner le développement de cette industrie en France, notamment en soutenant les startups et PME innovantes de la HealthTech (BioTech, MedTech, e-santé, big data) et en levant 5 freins majeurs : financiers, fiscaux, administratifs et réglementaires, et enfin, culturels.
 

- **France FinTech** : Truffle Capital est membre de France FinTech. Créée en juin 2015 à l'initiative des entrepreneurs, France FinTech est une association à but non lucratif dont la mission est de promouvoir l'excellence du secteur en France et à l'étranger et de représenter les FinTech françaises auprès des pouvoirs publics, du régulateur et de l'écosystème. Elle rassemble les FinTech, InsurTech et RegTech françaises ayant le potentiel de devenir des leaders européens ou mondiaux. Autour des start-ups se sont réunis tous les acteurs souhaitant accompagner ce mouvement et se faire reconnaître comme partie intégrante de l'écosystème : sociétés technologiques, fonds d'investissement, cabinets d'avocats et de conseil, banques, assureurs, entreprises industrielles, entités publiques ou associatives, etc.



- **Aysel** : Truffle Capital est membre de l'Association de l'économie du numérique. L'Aysel est la principale association multisectorielle et transversale du numérique en France dont la mission est l'accélération de la transformation numérique. Elle réunit l'ensemble des acteurs de l'économie numérique, des entreprises et des organismes publics, de toutes tailles (grands groupes, ETI, PME, TPE, start-ups...) et œuvre à leur mise en relation par des événements de networking.



- **SISTA x CNNum** : Truffle Capital est signataire de la Charte coconstruite par le collectif SISTA et le Conseil National du Numérique (CNNum), depuis 2019. Cette charte d'engagement a pour objectif de favoriser la mixité dans le numérique.



2. Moyens internes déployés pour contribuer à la transition

2.1. Moyens humains dédiés à l'ESG

Pour favoriser l'efficacité et la traçabilité de la démarche d'Investissement Responsable, l'intégration ESG a été formalisée dans les différents documents d'investissement et renforcée par l'élaboration d'une grille d'analyse ESG ad hoc à chaque domaine d'investissement. Durant toute l'année 2025, le référent ESG s'est assuré du suivi de la performance ESG des investissements de la société de gestion. De plus, le sujet est porté au plus haut niveau de Truffle Capital à travers des réunions bimensuelles réunissant les dirigeants, le DAF ainsi que le Référent ESG de Truffle Capital, au cours desquelles les sujets ESG sont régulièrement abordés. Enfin, compte tenu de la taille de la société de gestion ne justifiant pas une ressource dédiée exclusivement à la RSE, Truffle Capital est accompagné annuellement et pour des projets ponctuels d'une équipe de consultants externes spécialisés dans les enjeux ESG.

Truffle Capital apporte à ses équipes d'investissement ainsi qu'à ses participations tout le soutien nécessaire pour favoriser l'intégration des critères ESG en diffusant les informations pertinentes, les meilleures pratiques en matière d'ESG et en mettant à disposition, si besoin, des ressources externes.

2.2. Moyens financiers dédiés à l'ESG

Truffle Capital a recours à des prestataires spécialisés et notamment depuis 2018, à PwC, cabinet de conseil spécialisé qui met à sa disposition une équipe de consultants spécialistes du développement durable, en s'appuyant sur des outils pour la réalisation des prestations et notamment pour l'évaluation ESG des participations (grille de lecture, analyse de matérialité, benchmark, questionnaire, etc.).

Concernant les moyens techniques dédiés à l'ESG, la plateforme digitale Tennaxia est utilisée depuis 2022 pour traiter les données des participations lors des campagnes ESG.

Ainsi, le budget consacré à l'ESG correspond aux missions d'accompagnement pilotées par PwC ainsi que l'utilisation de la plateforme de reporting. Les missions de PwC correspondent notamment à des mises en conformité réglementaire (précédent reporting Article 173 de la Loi de Transition Energétique pour la Croissance Verte - dite LTECV -, reporting Article 29 de la Loi Energie Climat), des initiatives volontaires (fonds Article 8 du règlement SFDR, questionnaire d'évaluation PRI), ou un accompagnement annuel (campagne de revue ESG du portefeuille). Sur la période de reporting (année fiscale 2025), ce budget s'élève à 60k€ répartis sur les différentes missions prestataires et ciblant différentes échelles : entité et fonds.

2.3. Renforcement des capacités internes de l'entité

Pour renforcer la capacité interne de l'entité sur ces sujets, Truffle Capital a notamment nommé un référent ESG. Le RCCI, en charge des sujets ESG, s'informe régulièrement et reste à jour sur les nouvelles réglementations européennes et françaises en matière d'environnement, de finance durable et de transition et peut compter sur le soutien de l'équipe PwC.

3. Intégration des critères ESG au niveau de la gouvernance

3.1. Organes de gouvernance de Truffle Capital

La gouvernance de Truffle Capital s'articule autour de trois organes clés. Le Conseil d'Administration est constitué des deux co-fondateurs, et Directeurs Généraux. Ces membres pilotent la stratégie IR-ESG de Truffle Capital de manière récurrente dans le cadre de réunions bimensuelles avec le Référent ESG. L'intégration des critères ESG au niveau de la gouvernance de Truffle Capital est renforcée par les référents des participations au sein de l'entité, un associé par ligne métier, qui ont la charge des sujets ESG des entreprises dont ils ont la responsabilité.



Henri Moulard
Président



Philippe Pouletty
Co-fondateur,
Directeur Général



Bernard-Louis Roques
Co-fondateur,
Directeur Général

3.2. Recours aux critères ESG dans les prises de décisions

Les dirigeants s'appuient sur une réflexion ESG lors des prises de décisions stratégiques. Administrateurs dans plusieurs entreprises y compris au sein du CAC40, les dirigeants ont une connaissance globale des enjeux de l'investissement responsable et de la RSE, renforcées par des formations annuelles globales sur les sujets ESG.

3.3. Intégration des risques en matière de durabilité dans la politique de rémunération

La Société de Gestion a défini et applique une politique de rémunération qui est cohérente avec une gestion efficace de ses risques de durabilité. Elle vise à assurer une cohérence entre les comportements des équipes concernées et les objectifs à long terme de Truffle Capital et notamment, à les dissuader de prendre des risques jugés excessifs, inacceptables pour l'entreprise ou contraires aux engagements ESG pris par la société de gestion.

Par ailleurs, l'ESG faisant parti des prérogatives du RCCI / Référent ESG, des critères ESG sont par conséquent inclus dans la rémunération variable de ce dernier. A court terme, Truffle Capital prévoit d'actualiser sa politique de rémunération variable pour y intégrer des critères ESG au niveau des équipes d'investissement. A moyen-terme, l'objectif est d'intégrer des critères ESG dans le carried interest.

3.4. Intégration des critères environnementaux, sociétaux et de qualité de gouvernance dans le règlement interne du conseil d'administration ou de surveillance de l'entité

Compte tenu de sa taille, la société de gestion n'a pas formalisé de règlement interne au sein du comité de direction dans lequel elle aurait intégré des critères ESG.

4. Stratégie d'engagement auprès des émetteurs

4.1. Politique actionnariale

En tant que société de gestion agréée par l'AMF, Truffle Capital gère des véhicules d'investissements. A ce titre les associés et directeurs de participations, représentant Truffle Capital, sont amenés à intégrer les organes de gouvernance et à participer aux votes des résolutions proposées lors des Assemblées Générales. L'ensemble des entreprises bénéficiaires est concerné par l'accompagnement de Truffle Capital sur les sujets ESG, en fonction de leur stade de développement et de la matérialité des sujets, afin de suivre et d'orienter l'évolution vers les meilleures pratiques sectorielles. La force de Truffle Capital est en effet son actionnariat souvent majoritaire qui lui confère une responsabilité vis-à-vis de ses participations, responsabilité qui se veut avant tout sociétale.

Lors de la campagne ESG annuelle, Truffle Capital s'entretient avec chacune des participations pour collecter et évaluer les informations extra-financières, mais les échanges sont toujours bilatéraux, permettant ainsi un dialogue avec les dirigeants des entreprises pour suggérer des pratiques à mettre en place en faveur d'activités plus durables. Les trois thématiques de l'ESG sont systématiquement abordées avec un approfondissement sur les sujets les plus matériels pour chaque entreprise (par exemple le thème de la biodiversité pour un système de préservation du littoral costal, le thème de la déontologie pour le recours à l'intelligence artificielle dans le cadre de callbot et de chatbot, ou encore le thème de la mixité pour les entreprises de la Tech).

Dans le cadre de cet accompagnement global, Truffle Capital suit les pratiques de ses participations et cherche à les inciter et à intégrer progressivement des nouvelles pratiques qui seraient pertinentes selon leur phase de développement. Cette approche « Hands-on » permet à Truffle Capital :

- De suivre étroitement l'ensemble des pratiques de ses participations, y compris sur le plan ESG, avec un focus sur la thématique Gouvernance, afin de pouvoir à court terme, mesurer la maturité ESG notamment des participations les plus développées,
- De sensibiliser ses participations aux principales marges de progrès identifiées pour les encourager à progresser. D'accompagner davantage, à moyen-terme, certaines participations dans la définition et le déploiement d'une stratégie ESG portant sur les enjeux les plus matériels ou présentant une marge de progression importante. Les avancées pourront être suivies dans le cadre des réunions de préparation aux comités de valorisation organisées trimestriellement.

Truffle Capital a formalisé une politique d'engagement actionnarial disponible sur son site Internet, mise à jour en 2025. Elle a pour objectif de définir un cadre à la démarche actionnariale de la société de gestion auprès des participations détenues par les fonds gérés, avec un double objectif de défendre l'intérêt des investisseurs et les valeurs véhiculées par Truffle Capital, tant notamment sur le plan de la gouvernance d'entreprise que sur la responsabilité sociale et environnementale.

Le détail de la politique de vote est disponible dans la politique d'engagement actionnarial mis à disposition publiquement sur le site Internet de Truffle Capital.

4.2. Exclusion sectorielle

Dans le cadre de sa politique d'investissement, Truffle Capital a établi une liste d'exclusion pour écarter les secteurs et les activités qui ne convergent pas vers sa vision de l'investissement et sa responsabilité sociétale. Cette politique de désengagement sectoriel exclut tout investissement dans les domaines de l'armement, de la prostitution, de la pornographie, des jeux d'argent, du tabac, de l'alcool, du charbon, des OGM et des biotechnologies non compatibles avec les critères de bioéthique.

Dans le cadre de sa stratégie participative, Truffle Capital n'a à ce jour pas identifié de faits ou de résolutions votées allant à l'encontre de sa politique d'investissement et d'exclusion, et l'entité n'a donc jamais été contrainte de se désengager d'entreprises pour des considérations ESG.

Truffle Capital prévoit, à court terme, d'instaurer une revue périodique de sa politique d'exclusion, afin d'intégrer, si besoin, de nouveaux domaines d'exclusion pertinents.

5. Alignement avec les objectifs de la Taxonomie européenne

Compte tenu des caractéristiques en grande majorité sociales des participations de Truffle Capital, les actes délégués de la Taxonomie Européenne ne sont pas applicables. Il convient de rappeler qu'aucune des participations de Truffle Capital n'est liée à l'industrie pétrolière, minière, du charbon, des hydrocarbures non conventionnels et des combustibles fossiles, et dans cette mesure, la part d'entreprises bénéficiaires dans ces secteurs est nulle et le restera.

6. Alignement avec les objectifs de l'Accord de Paris

Truffle Capital est soucieuse d'intégrer les considérations climatiques dans la gestion de son portefeuille. En 2022, la société de gestion a réalisé son bilan carbone sur les scopes 1,2 et 3 sur l'exercice 2021 ainsi qu'une analyse de la matérialité carbone de son portefeuille, suivant la méthodologie de l'initiative Climat 2020 (iC20). Ces deux analyses ont pu démontrer que l'enjeu climatique représente une matérialité moyenne pour Truffle Capital.

En effet, compte tenu de son activité de société de gestion et de ses participations dans les deux domaines d'investissement que sont les sciences de la vie et les technologies digitales, Truffle Capital a des impacts limités sur le climat et principalement dus au scope 3 (l'achat de services de conseil, d'assurance et de services bancaires).

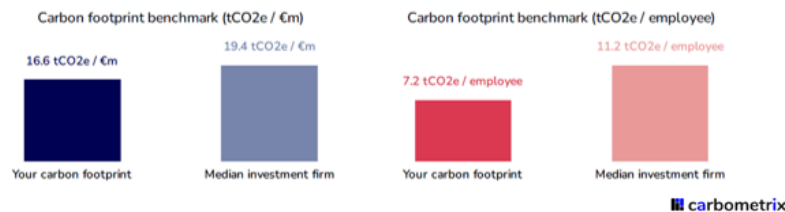
1

Une intensité carbone 10 fois moins importante que la moyenne française

En France, 184 tCO₂eq sont émis en moyenne par M€ de PIB¹. En comparaison, Truffle Capital émet 16,6 tCO₂eq par M€ de chiffre d'affaire.²

2

Une intensité carbone inférieure à la médiane sectorielle des sociétés d'investissement²



3

L'achat de services (conseil, assurance, et banque) est le principal pôle d'émissions³



(1) Bases de données de l'IMF et de l'OECD

(2) Bilan carbone de Truffle Capital comparé à la médiane du secteur de l'investissement

(3) Scope 3 du bilan carbone de Truffle Capital qui représente 91% de ses émissions

Source : Extrait du rapport ESG 2022

Néanmoins, la société est soumise aux attentes de certains LPs clés qui ont pris des engagements forts en matière de lutte contre le changement climatique. Truffle Capital est ainsi amenée à démontrer la réalité de sa politique d'investissement responsable, y compris sur les enjeux climat. En ce sens, le sujet carbone représente une opportunité pour Truffle Capital de renforcer et d'appuyer sa stratégie ESG, mais aussi un risque, la société devant anticiper les évolutions des pratiques de place dans un environnement physique, réglementaire et commercial mouvant. Rappelons que Truffle Capital, compte tenu de sa taille, n'est pas visée par une réglementation carbone.

Afin de répondre aux attentes croissantes des investisseurs et de poursuivre son engagement sociétal et environnemental, Truffle Capital construit son plan d'action climat et prévoit de mettre à jour son bilan carbone de manière régulière, soit tous les quatre ans environ. Ces mesures permettront à la société de gestion de définir, dans un horizon de moyen terme, un objectif de réduction des émissions de CO₂ atteignable et revu tous les 5 ans ainsi que de définir des actions de réduction.

Au niveau de ses participations, Truffle Capital mène une réflexion qui permettra d'évaluer plus spécifiquement la matérialité carbone de certaines entreprises à sélectionner. Les bilans carbones de 4 participations ont déjà été réalisés entre 2021 et 2022 dans cette optique : Monisnap, Caranx Medical, Smile&Pay, et Seacure. Ainsi, pour poursuivre cette démarche, Truffle Capital se fixe l'objectif d'avoir réalisé les bilans carbones de :

- 100% de ses participations de plus de 50 salariés d'ici fin 2027.
- Plus de 60% des participations de plus de 30 salariés d'ici fin 2028.

Ces résultats permettront d'objectiver des ordres de grandeur sur l'ensemble du portefeuille et de réfléchir à un plan d'action de réduction des émissions pour les postes les plus importants à partir de 2027.

Pour aller plus loin, Truffle Capital ambitionne de mettre en place dans une perspective de long terme une démarche d'éco-conception des produits pour les sociétés de Recherche & Développement en portefeuille, en s'appuyant notamment sur des évaluations environnementales réalisées le cas échéant. De plus, Truffle Capital envisage dès 2027 de proposer aux participations des formations recouvrant l'ensemble des sujets de durabilité et incluant la dimension carbone, ce qui permettra de sensibiliser les participations à l'exercice du bilan carbone et faciliter l'adoption des trajectoires de réduction.

Enfin, conformément à la stratégie d'investissement de Truffle Capital, aucun investissement n'est réalisé, l'a été ou le sera, dans le secteur des hydrocarbures et du charbon. La stratégie climat de Truffle Capital sera amenée à évoluer au fur et à mesure des évolutions méthodologiques, des protocoles de définition des ambitions, des cadres réglementaires et des données disponibles quant à l'appréciation de l'alignement sur les objectifs de température de l'Accord de Paris.

7. Alignement avec les objectifs liés à la biodiversité

Truffle Capital prend en considération les objectifs de la Convention sur la diversité biologique adoptée le 5 juin 1992, à tous les niveaux : les écosystèmes, les espèces et les ressources génétiques. Ce traité international juridiquement contraignant cible trois objectifs principaux :

- la conservation de la diversité biologique,
- l'utilisation durable de la diversité biologique et
- le partage juste et équitable des avantages découlant de l'utilisation des ressources génétiques.

Concernant le domaine d'investissement de la FinInsurTech, la biodiversité est un sujet peu matériel compte tenu de l'empreinte réduite voire inexistante sur la biodiversité. Si le domaine d'investissement de la BioMedTech peut constituer un enjeu, Truffle Capital s'assure que les travaux de R&D sont menés en stricte conformité avec les standards normatifs nationaux et européens qui imposent des mesures drastiques. Les OGM sont également écartés pour éviter toute externalité négative sur la biodiversité (toxicité sur les insectes bénéfiques, menace pour les écosystèmes du sol, pollution des eaux, réduction du nombre de bactéries du sol, etc.). De manière générale, les BioMedTech de Truffle Capital sont consacrées à la santé humaine et non au secteur agroalimentaire réduisant ainsi fortement l'incidence sur la diversité biologique et l'exposition des sols et autres écosystèmes naturels.

Toutefois, Truffle Capital tient compte de la biodiversité dans sa stratégie d'investissement et accompagne les participations dans la collecte et le suivi de données liées à la biodiversité. Ces données sont collectées annuellement depuis 2022 au travers du reporting ESG et a pour objectif d'évaluer l'impact des activités et du portefeuille ainsi que son niveau de maturité sur l'enjeu de la biodiversité.

Au niveau de la société de gestion, à court terme, les risques liés à la biodiversité seront intégrés dans l'analyse en phase de pré-investissement au moyen de questions intégrées dans la grille du questionnaire ESG. Ainsi, des indicateurs spécifiques comme par exemple les volumes de déchets dangereux générés par certains processus pouvant affecter la biodiversité pourront être ajoutés.

Pour s'engager davantage et s'aligner aux pratiques de place sur les sujets de biodiversité, Truffle Capital identifiera, à court terme, les principales participations pour lesquels l'enjeu est matériel et sélectionnera un prestataire externe en mesure de l'accompagner dans les analyses d'impacts biodiversité. Ainsi, à moyen terme, les analyses d'impacts seront menées sur environ un quart du portefeuille afin d'objectiver l'impact de celui-ci sur la biodiversité et de prendre des actions d'atténuation adéquates.

Deux participations GreenTech de Truffle Capital se démarquent pour leur engagement marqué en faveur de la biodiversité et pour les impacts positifs qu'elles engendrent sur les écosystèmes marins.

Selon la grille de lecture des ODD, les entreprises Carbios et Seacure contribuent positivement, entre autres, à l'ODD 14 pour la protection des milieux aquatiques.



8. Prise en compte des critères ESG dans la gestion des risques

8.1. Impacts financiers des risques de durabilité

Les risques en matière de durabilité, définis à l'article 2 du Règlement SFDR, correspondent à un *événement ou une situation dans le domaine environnemental, social, ou de gouvernance qui, s'il survient, pourrait avoir une incidence négative importante réelle ou potentielle sur la valeur de l'investissement.*

Truffle Capital est en conformité avec le règlement européen Disclosure (ou SFDR) et rend disponible sur son site Internet sa politique s'inscrivant dans le cadre de cette réglementation. Ces dispositions concernent notamment l'identification des risques de durabilité pouvant affecter la valeur de l'investissement et la prise en compte ou non des incidences négatives pouvant à moyen ou long terme avoir un impact négatif sur l'environnement social ou naturel.

Dans le cadre de la politique de gestion des risques menée par Truffle Capital, il convient donc de différencier :

- Les risques financiers (dits risques de durabilité, liés notamment aux risques physiques et aux risques de transition sur les business modèles des participations),

- Des risques extra-financiers ou non-financiers (dits risques ESG et se traduisant par les externalités négatives générées par l'entité et ses participations sur l'environnement et la société).

En ciblant principalement les domaines des sciences de la vie et des technologies digitales, Truffle Capital est bien positionnée pour générer des impacts sociétaux positifs à travers ses investissements. Cet objectif de maîtrise d'impacts, qui constitue le premier pilier de sa démarche d'investissement responsable, est renforcé par une politique d'exclusion qui vise, en corollaire, à identifier les risques de durabilité. Cela permet d'écarter certains investissements ou, si l'investissement n'est pas exclu, de déterminer des marges de progrès futures qui seront à atteindre par la société concernée.

Truffle Capital s'engage ainsi à agir de manière loyale et responsable dans l'intérêt de ses investisseurs à travers une prise en compte de l'ensemble des facteurs pouvant influencer sur la rentabilité et le risque des portefeuilles tels que les critères environnementaux, sociaux et de gouvernance susceptible d'avoir un impact sur l'investissement. Conformément à sa procédure d'investissement, Truffle Capital réalise une analyse ESG complète en phase de due-diligence détaillée et de sélection finale, ou pendant l'investissement si l'entreprise était déjà détenue en portefeuille avant le lancement de la démarche ESG de Truffle Capital : analyse ESG approfondie fondée sur les enjeux sectoriels de l'entreprise.

Truffle Capital entend renforcer sa prise en compte des risques liés à l'ESG en instaurant une revue périodique de sa politique d'exclusion et de son application, en intégrant de nouveaux secteurs s'ils s'avèrent pertinents. A moyen terme, Truffle Capital intégrera les risques de durabilité au niveau de la société de gestion mais également des participations. En effet, en phase de préinvestissement, une analyse systématique des principaux risques ESG pertinents en fonction des secteurs sera mise en place à moyen terme. En 2025, 23% des participations de Truffle Capital avaient identifié leurs principaux risques et opportunités ESG.

En tant qu'investisseur dans des entreprises en croissance, Truffle Capital porte une attention particulière aux enjeux sociaux, comme l'attraction et la rétention des talents, le développement des compétences, la promotion de toutes les formes de diversité.

De façon générale, Truffle Capital est convaincue qu'une bonne gestion des facteurs ESG peut contribuer à préserver la valeur de l'entreprise, à créer de l'attractivité, à mieux gérer les risques dans leur globalité et à optimiser le rendement d'un portefeuille sur le long terme. C'est notamment dans cette optique que Truffle Capital a défini et enrichi une approche d'intégration ESG tout au long de son processus d'investissement (section 1.2. de ce présent document).

La mise en œuvre du suivi des investissements est réalisée trimestriellement et fonction du degré d'interaction avec les entreprises financées. Les fonds gérés ou conseillés par Truffle Capital opèrent par ailleurs un suivi trimestriel de l'évolution de ses participations en direct, et synthétise l'information dans le cadre d'un comité de valorisation.

8.2. Principales Incidences négatives

A. Résumé des principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité

Truffle Capital investit dans des entreprises innovantes développant des technologies de rupture révolutionnaires dans deux domaines d'investissement : les sciences de la vie et les technologies digitales. Aussi, l'identification d'impacts négatifs importants au cours de la phase de due diligence peut constituer une raison de ne pas investir. Elle peut également, post investissement, conduire à

suggérer des plans d'amélioration aux entreprises du portefeuille. Truffle Capital a notamment classifié trois FPCI article 8 au sens de la SFDR, promouvant des caractéristiques sociales à travers son objectif de financer uniquement des entreprises françaises innovantes dans les secteurs des sciences de la vie et des technologies de l'information. Des informations plus détaillées sont disponibles dans les rapports périodiques des fonds publiés sur le site internet de Truffle Capital.

B. Description des principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité et comparaison historique

Le tableau ci-dessous présente les indicateurs des principales incidences négatives au niveau de l'entité Truffle Capital disponibles à ce jour. Les indicateurs ESG sont suivis grâce à une plateforme digitale qui traite et consolide les données des participations lors de la campagne ESG annuelle.

	Secteur	Indicateurs	Résultats 2025	Périmètre (% JVM)*
Environnemental	Emissions de gaz à effet de serre	Emissions de GES - Scope 1	n.d**	0 %
		Emissions de GES - Scope 2	n.d**	0 %
		Emissions de GES - Scope 3	n.d**	0 %
		Emissions de GES	n.d**	0 %
		Empreinte carbone	n.d**	0 %
		Intensité des émissions de GES des entreprises investies	n.d**	0 %
		Exposition aux entreprises actives dans le secteur des combustibles fossiles	0%	64.07 %
		Part de la consommation et de la production d'énergies non renouvelables	0%	23.69 %
		Intensité de la consommation d'énergie par secteur à fort impact climatique	0.586 GWh/MEUR	23.69 %
	Biodiversité	Activités ayant une incidence négative sur des zones sensibles sur le plan de la biodiversité	n.d**	0 %
	Eau	Rejets dans l'eau	0.002 t/MEUR	38.47 %
	Déchets	Ratio de déchets dangereux et de déchets radioactifs	0.004 t/MEUR	30.08 %
Social	Questions sociales et questions relatives aux salariés	Violations des principes du pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multinationales	n.d**	0 %
		Absence de processus et de mécanismes de conformité permettant de contrôler le	n.d**	0 %

	respect des principes du Pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales		
	Ecart de rémunération hommes/femmes non ajusté	34.82 %	50.63 %
	Diversité hommes/femmes au sein des organes de gouvernance	20.68 %	64.07 %
	Exposition à des armes controversées (mines antipersonnel, armes à sous-munitions, armes chimiques ou armes biologiques)	0 %	63.38 %

* Truffle Capital investit dans des entreprises au stade de création / R&D ou « early stage ». De ce fait, certaines d'entre elles ne génèrent pas encore de chiffre d'affaires ou un chiffre d'affaires non significatif (par exemple Carbios), pouvant biaiser les résultats de certains PAI. Lorsque les entreprises du portefeuille atteindront un stade plus avancé, elles seront ajoutées au périmètre d'analyse.

**n.d = non disponible

C. Description des politiques visant à identifier et hiérarchiser les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité

À ce jour, l'évaluation des PAI est réalisée de manière volontaire par Truffle Capital. La liste des PAI sera mise à jour annuellement et notamment présentée dans les annexes des rapports périodiques. Dans une perspective d'amélioration continue, Truffle Capital vise à élargir sa collecte d'information auprès de ses participations afin de pouvoir, à terme, divulguer la totalité des indicateurs PAI requis.

Les principaux impacts négatifs sont également pris en compte par Truffle Capital à travers sa politique d'exclusion limitant l'exposition à certains principaux impacts négatifs, notamment les secteurs ayant un impact négatif sur les facteurs ESG (tabac, pornographie, alcool, biotechnologies non compatibles avec la bioéthique, charbon thermique, jeux d'argent, OGM et armes controversées).

D. Politique d'engagement

Positionné comme un réel entrepreneur-investisseur de long terme, Truffle Capital accompagne ses participations tout au long de l'investissement selon une approche partenariale. La politique d'engagement actionnarial de Truffle Capital est disponible sur le site internet de la société de gestion au lien suivant : [Politique d'Engagement Actionnarial](#)

Truffle Capital privilégie une approche « Hands-on » lui permettant de suivre étroitement l'ensemble des pratiques de ses participations sur le plan ESG et de les sensibiliser aux principales marges de progrès identifiées pour les encourager à progresser. Ainsi, les équipes d'investissement sont amenées à formuler des exigences et recommandations ESG, dès lors que le stade de maturité de l'entreprise le permet : de façon formelle lors des Conseils d'administration ou de surveillance,

notamment concernant les critères de gouvernance et de façon informelle, lors des échanges réguliers avec les équipes dirigeantes.

E. Références aux normes internationales

Truffle Capital participe à plusieurs initiatives collaboratives relatives à l'Investissement Responsable, aux thématiques ESG ou à des sujets connexes. Ainsi, Truffle Capital est membre de diverses commissions de France Invest, notamment de la Commission Sustainability, est signataire des PRI depuis 2012 et est membre de diverses initiatives sectorielles. Depuis 2020, Truffle Capital est également signataire des chartes Sista x CNUM et France Invest sur la mixité.